49640 - Il n’y a aucun mal à utiliser des crèmes pour cheveux pendant le Ramadan

question

Qu’en est-il de l’usage de crèmes pour cheveux pendant le Ramadan ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’y a aucun mal à utiliser des crèmes à cheveux au cours d’une journée du Ramadan et cela n’a aucune incidence sur le jeûne…

Cheikh Ibn Baz (15/259) a été interrogé en ces termes : qu’en est-il de l’usage du cohol et de certains produits de beauté destinés aux femmes pendant le Ramadan ? Cela met-il fin au jeûne ?

Il a répondu ainsi : le cohol n’entraîne pas la rupture au jeûne ni pour les hommes ni pour les femmes selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas sur la question. Mais il vaut mieux l’utiliser dans la nuit. C’est aussi le cas des effets de toilette comme le savon, les crèmes et d’autres produits appliqués au corps comme le henné, le maquillage, etc. Il n’y a aucun mal à ce que le jeûneur utilise tout cela. Mais il ne convient pas d’utiliser le maquillage s’il porte préjudice au visage .

Dans Fatawa as-Siyam (228), cheikh Ibn Outhaymine dit : toutes les crèmes appliquées au visage, au dos ou à toute autre région du corps, n’ont aucune incidence sur le jeûne et n’y mettent pas fin .

La Commission Permanente (10/253) a été interrogée en ces termes : « Est-ce que le cohol et les crèmes utilisées par les femmes pendant les journées du Ramadan entraînent la rupture de leur jeûne ?

Il a répondu ainsi : le fait de se mettre du cohol autour des yeux pendant le Ramadan n'annule pas le jeûne. Il en est de même de celui qui utilise un produit adoucissant pour ses cheveux pendant le Ramadan ; son jeûne n'est pas rompue . Allah le sait mieux.